

# TOME TROISIEME

## La Topographie et la Statistique

---

Page 40 – Les noms – Dans la vallée de la Remarde, les noms anciens sont rares ; on ne peut guère citer dans ce cas que Saint Arnoult, Saint Cyr et Saint Maurice.

Dans celle de l'orge, au contraire, cette sorte de noms est considérable.

Par une conséquence naturelle, les noms tout-à-fait modernes, et qui appartiennent à la langue française des XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles abondent dans la vallée de la Remarde : Sonchamps, les Meurgers, l'Aleu, la Martinière, la Plâtrière, Longvilliers, la Forge, le Plessis, la Bête, Bandeville, les Loges, Le pont-rué, le Val-Saint-Germain, le Marais, les Bruyères, la Poterie, le bout-du-Vau, les Sueurs, la Pointe, le Buisson, la Coquelinère, la Plesserie, Launoy, Vaugirard, Bâville, la Tuilerie, la Folleville, la Boissière, la Rocherie, la Savalerie, le Colombier, la Ménagerie, Guisseray, etc, tandis qu'ils sont en tout petit nombre dans la vallée de l'orge.

Si l'on compare les populations des deux vallées, on trouve 7 577 habitants dans la dernière qui occupe la moindre surface territoriale, à côté de 4 810 habitants seulement dans celle de la Remarde, qui possède une surface beaucoup plus grande.

L'ensemble de ces faits fournit la preuve évidente que la vallée de l'Orge, la plus au midi, a été la première conquise, la première exploitée, la première habitée, quelle est plus ancienne que se voisine, en arrière sous ce rapport et sous celui de sa population actuelle.

Page 44 – Breuillet – qui par son nom doit être considéré comme un village moderne, a été fondé établi, alors que la vallée était assainie, débarrassée de ses eaux ; Roinville et Sermaises sont dans le même cas (vallée de l'orge), ainsi que le Marais, le Val-Saint-Germain et Longvilliers, dont les noms tout-à-fait modernes indiquent bien que, de ce côté, l'affranchissement de la vallée date d'une époque plus récente effectivement que celui de la vallée de l'Orge.

### Page 70 – 74 – Seigneurs de Saint Yon - Fondateurs du Marais

Payen de Saint-Yon vivait en 1242. Ancel de Saint-Yon, son fils, sénéchal et gouverneur du Périgord en 1280, possédait la seigneurie du Val-Saint-Germain, et c'est lui, sans doute, qui, sous le nom de sire du Val, figure sur la liste des chevaliers qui se sont croisés en 1268, sous Saint Louis.

Il a laissé trois enfants au moins ;

Philippe de Saint Yon, sire du Marais, qui va suivre ;

Guillaume de Saint Yon, qui en 1287, possédait l'hôtel d'Amont à Berchevilliers, et dont la fille Marie a reçu une donation, que Philippe, sire du Marais, son oncle, lui a faite en 1350 ; et Agnès de Saint Yon, qui avec Robin Macé, son mari, a vendu en 1291 une maison à fossés et toute la seigneurie qu'elle possédait au Val-Saint-Germain, lui provenant de la succession de son père.

Philippe de Saint Yon, sire du Marais, fils d'Ancel, était écuyer et possédait la seigneurie du Marais en 1286, d'après deux actes de cette date qu'il a reçus lui-même, remplissant ainsi les fonctions de notaire.

Il s'est rendu acquéreur d'une infinité de fiefs et de droits seigneuriaux qui lui ont été transportés par des contrats de 1302, 1311, 1312, 1320, 1322, et 1385 qu'il a réunis à la terre du Marais dont il paraît avoir été le fondateur.

Son décès a dû suivre de très près la donation qu'il a faite à Marie de Saint Yon, sa nièce en 1350.

Il avait épousé Marie dont le nom de famille est inconnu, et de son Mariage sont nés cinq enfants au moins

1° Hugues ou Hues de Saint Yon, qui suivant l'histoire de la Bretagne, par Dargentré, aurait été l'un des chevaliers du célèbre combat des Trente, et se trouva du côté des vainqueurs.

2° Philippe de Saint Yon, sire du Marais, que nous pouvons appeler deuxième du nom et qui reviendra ci-après.

3° Ancel de Saint Yon, qui vivait en 1342.

4° Marie de Saint Yon, qui fut mariée en premières noces à Adam Descrones, seigneur de Blancheface, et qui en 1302 était femme d'Inguet de Guisseray.

5° Berthe de Saint Yon, dont le sort est inconnu.

Philippe, deuxième du nom de Saint Yon, écuyer, seigneur du Marais et en partie du Val-Saint-Germain, est connu par un certain nombre d'aveux qui lui ont été fournis par ses vassaux et censitaires dans les années 1350 à 1357, et par une lettre patente de 1370 par laquelle Guy de Rochefort lui a amorti ou transporté la mouvance, seigneurie et justice d'un fief au Val et à Angervilliers.

Philippe deuxième ne paraît pas avoir survécu longtemps à ce dernier titre ; il est décédé sans postérité, et c'est assurément par erreur que dans son essai de généalogie d'Hoziez lui donne pour fils Jean de Saint Yon.

#### Page 77 – Etat de la Contrée à la suite des guerres civiles du milieu du XV<sup>ème</sup> siècle

Ces guerres ont couvert nos pays de ruines et de désastres. La plupart des habitants ont quitté leurs demeures ; ceux qui sont restés ont été tués ou sont morts de faim et de misère. Les habitations abandonnées sont tombées en ruine ou ont été brûlées ; les champs, les vignes et les prés sont devenus des buissons et des bois, et, selon l'exposé de la situation qu'un des seigneurs du Marais a donné sur cette triste époque, nos pays ne servaient plus de retraite qu'à des bêtes fauves.

Page 180 – Potiers – Dans l'année 1647, Pierre Beauvais, meunier à Mirgaudon, a fait bail d'une maison à Saint-Evroult au profit de Marin Angiboust, potier au Marais.

En 1648, le même Beauvais a loué à Etienne Goippon potier au Marais, un logis à demeurer sis à Saint-Evroult.

Il nous paraît résulter de ces renseignements que dans la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, à l'époque où se formait la terre du Marais, des potiers de terre qui y demeuraient, gênés sans doute par les travaux d'agrandissement qui s'y faisaient, sont venus s'établir à Saint-Evroult pour y fonder une fabrique de poterie qui n'a eu qu'une très courte existence.

# TOME QUATRIEME

## Champtiers et objets divers

---

Page 11 et 100 - Babillonnerie - Ce nom ne se rencontre que dans deux ou trois titres du XVIIIème siècle comme étant situé dans les alentours des piliers de la justice du Marais. Il pouvait indiquer la prise à rente du nommé Babillonnerie ; mais ce nom de famille n'apparaissant nulle part, il est probable qu'il a été emprunté au fief de Babillonnerie, situé à Angervilliers, dans les dépendances du Marais, et que de part et d'autre il désigne un lieu de rendez-vous d'amour et de plaisirs, un lieu de débauches dans le même sens que les cajolets à Saint-Chéron et par allusion à l'ancienne ville de Babylone.

Page 14 et 16 – Baillis du Marais – En 1740, François Jacques Chardon était lieutenant général au bailliage de Limours et tout à la fois juge bailli de Roinville pour le seigneur du lieu et du Marais.

En 1647, nous trouvons Etienne Soyer, au Marais, se qualifiant de procureur au Bailliage de Saint-Chéron.

Page 22 et 27 – Bois du Marais ou Bois-Blancs – Ce champtier est situé le long de l'ancien grand chemin de Dourdan à Paris, au-dessus de la vallée de Ville-Pierreuse ; le terrier de 1789 porte : les Bois du Marais, anciennement les Bois-Blancs.

Le voisinage des bois du Marais, explique son nom, outre les trembles ou bois blancs qui y croissent spontanément.

Page 29 – Bornes à initiales – Certaines bornes servent à marquer les limites de notre territoire, d'autres avaient pour objet la démarcation des anciennes justices et des chasses seigneuriales ; dans ce cas elles portent presque toujours les lettres initiales des seigneuries dont elles fixent les limites.

Pages 89 et 237 – Enfer (butte, fosse et vallée d') – Ces trois expressions désignent un même lieu vu de points différents. Il est situé au-dessous du chemin de Saint Chéron aux bois ou à l'ancienne justice du Marais ; le point culminant forme une butte d'où se voit la fosse ou vallée, et le mot Enfer a été ajouté à cause de sa ressemblance avec le lieu où seront précipités les pêcheurs.

Page 92 – Grès – La butte ou rocher de Saint-Nicolas a depuis très longtemps fourni tous les grès qui sont entrés dans les constructions des divers édifices des environs. Ainsi, tous les grès du château de Bâville, dont la construction a commencé en 1625 en ont été extraits ; la plus grande partie de ceux bien plus considérable de l'ancien château du Marais, bâti dans le siècle précédent, en provenaient aussi.

Page 103 – Carrefour Malnuit – Il paraît que nos ancêtres les Celtes et les Gaulois se réunissaient dans les carrefours où ils établissaient leurs sanctuaires et où ils pratiquaient leurs divinations.

Lorsque la religion chrétienne, s'introduisit parmi eux, leurs réunions furent défendues et les carrefours signalés comme des lieux maudits fréquentés par des sorciers et des sorcières qui s'y rendaient montés sur des balais ; et comme les réunions se continuaient malgré les défenses, on y plaça des croix pour empêcher, sinon les assemblées, du moins les horreurs qu'on prétendait qui s'y commettaient par les démons et les sorcières.

Dans les campagnes, le souvenir de ces croyances n'est pas entièrement dissipé ; au Val-Saint-Germain il existe encore le carrefour Malnuit qui, par son origine, se rattache sans doute aux superstitions et aux croyances dont nous venons de parler.

Page 105 – Cave du Marais – Cette cave très curieuse est renfermée dans le parc planté de vieux arbres ; sa situation et sa direction correspondant à peu près avec l'axe du château dont elle n'est éloignée vers le midi que d'une centaine de mètres.

Sa porte d'entrée fait face à peu près au nord.

En avant de cette entrée, à 3m32 de distance, se trouve un puits carré bâti en pierres du pays et ayant 0m94 de côté ; sa profondeur est de 2m6, compris 0m68 d'eau reposant sur un fond pavé.

Deux petites ouvertures carrées existent dans ce puits, l'une à midi pour amener les eaux qui se produisent dans la cave, l'autre au nord pour dégager le puits de son excédent d'eau.

Ce puits est recouvert par quatre écoinçons occupant les angles, et par une pierre ronde en calcaire des environs de Paris cachée par des terres du sol descendues de la pente.

Placée dans une pente, la cave a son entrée de niveau avec le sol naturel, sauf deux marches et une légère pente qu'il faut descendre.

Elle se compose d'une suite de berceaux bâtis en plein cintre avec des pierres de la localité ayant la même aire, mais avec des dimensions différentes.

Le premier berceau servant d'entrée est le plus étroit ; il a 1m44 de largeur, 4m10 de longueur ; sa hauteur sous voûte est de 2 mètres à l'entrée et à son autre extrémité 1m56.

Les sept ou huit autres berceaux ont des hauteurs qui varient entre 1m20 et 1m55, sauf le berceau central qui a 2m30.

Leurs largeurs sont également diverses : ainsi le deuxième berceau a 2m69, le troisième 1m47 et les autres 2 mètres environ.

Le deuxième berceau contient la fontaine recevant toutes les eaux de sources et d'infiltration qui se produisent dans la cave, et rejetant sont trop plein dans le puits dont nous avons parlé.

Le quatrième berceau, occupant à peu près le centre du monument, est composé de quatre voûtes en croix réunies par des cintres en ogive, construites en pierres taillées et saillantes.

Cette partie centrale représente assez exactement une petite chapelle, les deux berceaux latéraux ont environ 1m40 de largeur et 2 mètres de profondeur.

A la suite de ces berceaux latéraux s'en trouvent encore deux autres paires ayant environ deux mètres 30 de largeur et autant de profondeur, de sorte que dans son ensemble la cave représente une croix à trois traverses, se terminant par un dernier berceau de 4m20 de longueur.

Ce que nous avons particulièrement remarqué dans cette cave, c'est qu'en apparence régulière, elle ne contient en réalité que des à peu près et des irrégularités dans tous ses détails.

Ainsi le puits n'est situé ni dans l'axe général de la cave ni dans l'axe du premier berceau, ne correspondant pas lui-même avec les suivants.

Les divers berceaux se succédant l'un à l'autre ont tous des dimensions différentes ; les murs qui limitent chacun d'eux ne sont pas probablement égaux, et les berceaux latéraux sont tous différents entre eux.

Il est difficile de dire quel était l'usage de ce monument.

Dans son « Histoire de Marcoussis », imprimée en 1867, M. Maltebrun cite les caves du Faÿ et celles du Plessis, en disant qu'elles ont été construites selon l'habitude du XI<sup>ème</sup> siècle, en forme de croix de Lorraine, et que dans le XVII<sup>ème</sup> siècle elles passaient pour avoir servi de retraite aux druides qui y célébraient les mystères de leur cultes (*Les druides n'ont jamais existé comme on le croyait encore au siècle passé, ils sont aujourd'hui relégués parmi les loups garous de l'histoire*) mais ce qui est plus certain, c'est qu'à l'époque des guerres qui désolèrent le pays elles servirent plus d'une fois de refuge aux familles du voisinage.

On peut croire que, dans les temps de guerre, notre cave a également servi de refuge, mais il nous paraît tout à fait invraisemblable qu'elle ait été construite pour cet usage.

On comprend en effet un lieu de refuge bien caché, généralement ignoré, correspondant à un besoin commun et se pratiquant dans toute une contrée.

Ainsi l'on sait que dans une grande partie de la Picardie il existe de nombreux souterrains profondément creusés dans le sol, et qui ont dû s'établir pour que les habitants puissent se mettre à l'abri des invasions et des longues et fréquentes guerres civiles dont le pays a été le théâtre, mais que dans un tout petit hameau, isolé comme était et comme est encore le Marais, il ait été construit une cave en prévision d'invasions et de guerres pour s'y cacher, et que ce lieu ait été appelé la Cave, afin que son existence ne fût ignorée de personne et que le monument construit pour un tout petit hameau soit le seul de la contrée où existent quantité de paroisses importantes qui en sont dépourvues, nous ne pensons y croire.

Il nous paraît également invraisemblable que ce fut une prison ; le séjour en eut été mortel ; ni une cave destinée à recevoir des vins, attendu que ceux du pays, toujours les mêmes, sont très médiocres et ne peuvent être conservés.

Nous inclinons donc, à croire qu'il s'agit là d'un monument religieux appartenant à l'époque celtique, construit au milieu des bois selon l'usage de ces peuples, et où se rendaient tous les habitants des lieux environnants pour entendre célébrer les cérémonies magiques et les divinations auxquelles les druides présidaient ; que la variété et la multiplicité des angles et des encoignures se prêtaient merveilleusement à la reproduction de la parole par des échos et des bruits très faciles à faire varier, et l'espèce de chapelle qui occupe le centre de l'édifice nous paraît confirmer pleinement cette opinion.

Nous croyons encore que, quand le culte druidique a disparu de la contrée pour faire place à la religion chrétienne, des habitations se sont construites autour de la cave, peut-être un manoir seigneurial, et que le lieu a conservé son ancien nom qu'il porte encore, la Cave du Marais, et le juge était tenu de se placer sur la pierre recouvrant le puits pour rendre ses sentences qui auraient été nulles et sans valeur si elles avaient été prononcées en dehors.

Cette tradition pourrait bien n'être qu'une transformation des anciennes décisions druidiques.

Quoiqu'il en soit de nos conjonctures et de la tradition, il est certain que la Cave a formé un fief, que les titres nomment le fief de la Cave de Montlhéry, parce qu'il se trouvait dans la mouvance du comté, et qu'il s'appelait la Cave du Marais dans la localité, qu'une justice seigneuriale y a fonctionné longtemps, pour s'installer vers le milieu du siècle dernier dans le bâtiment encore existant, nommé l'Audience situé de l'autre côté de la vallée, où elle a tenu jusqu'en 1789 ; qu'outre le fief il s'est aussi établi des habitations dont les caves subsistent encore dans le parc et n'ont été supprimées qu'à l'époque où la justice a été elle-même déplacée ; et enfin que l'ancienne cave que nous croyons d'origine druidique sert actuellement à faire rafraîchir les liquides qui se boivent dans le château du Marais.

Page 109 – Cavées – Il y a les cavées de Beauvais et de Saint Martin, dans les dépendances du Marais. Tout le monde sait que cette dénomination s'appliquait anciennement à des chemins creux enfoncés dans le sol.

Page 123 – Château-Pair – Hameau de la commune de Roinville, que les titres du XV<sup>ème</sup> siècle nomment Chastel-Parc, dont on a fait Château-Parc, et qui s'écrit à Château-Pers ou Château-Pair.

En septembre 1617, Philippe Bouloy, laboureur à Château-Pers mariait sa fille. Une querelle se produisit durant cette noce. Or, comme le prévôt et le procureur fiscal du Marais, dans le ressort desquels se trouvait Château-Pers, payaient de gros fermages pour leurs offices et manquaient de procès ; comme il s'agissait d'ailleurs d'un des fermiers du seigneur auquel toute protection était due, les querelles de la noce furent pour eux une bonne aubaine et dès le lendemain le procureur fiscal présentait au prévôt une supplique afin qu'il fût procédé à une information régulière sur tous les faits qui s'étaient accomplis à la noce.

Cette information fut faite au lieu seigneurial de Château-Pers, en l'habitation du fermier. Tous les conviés de la noce et tous ceux non conviés qui s'y étaient joints, ayant été cités, furent entendus ; chacun a fait sa déclaration, raconté ce qu'il avait vu jusque dans les plus petits détails, et, après cinq journées d'enquêtes et d'information le procureur fiscal a requis l'arrestation de douze accusés, dont plusieurs faisaient partie de la noce.

Enfin, après de nombreuses instructions, enquêtes et contre-enquêtes, auditions de témoins, une procédure de plusieurs mois, une sentence a déclaré les accusés coupables d'excès et les a condamnés chacun à 23 heures de prison et aux frais et dépens.

Ainsi procédaient les anciens juges seigneuriaux, avaient-ils tort ? Avaient-ils raison ? Nous ne nous sentons aucune disposition pour les blâmer ; car ne voyant tout autour d'eux que des abus, ils ont dû croire que la pratique de la vie et le droit commun ne se composaient pas d'autre chose, et ils se sont engagés résolument dans la pratique des abus.

S'ils vivaient de notre temps nous les blâmerions ; mais dans le passé nous serions plutôt disposés à les approuver, puisque c'est à eux que revient l'honneur insigne des réformes auxquelles sont dues les institutions judiciaires modernes.

Page 128 – Chemin de Paris à Dourdan – Dourdan communiquait anciennement avec Paris par un grand chemin qui existe encore en grande partie et que limitait le territoire de Saint-Chéron vers le nord d'avec ceux de Saint Maurice et de Val-Saint-Germain.

En le considérant comme une ligne de sapocraton territoriale, on ne peut douter qu'il est fort ancien et que sa création soit antérieure à la division des paroisses dans notre diocèse.

D'après une charte de 1222, les chemins royaux devaient avoir 18 pieds de largeur (6mètres) ; mais dans les bois et forêts, ils devaient être beaucoup plus larges, et tel est bien effectivement celui dont nous nous occupons, car il n'a guère que la mesure légale entre les terres labourables, tandis qu'entre les bois de Villepierreuse et du Marais il a une largeur considérable qui, dans certaines parties, atteint jusqu'à 15 mètres et plus.

#### Page 142-146-330 et 491 – Chemin du Val-Saint-Germain à Saint-Chéron

On doit porter à l'actif du compte de M. Janos, maire de Saint Chéron, les immenses efforts qu'il a dû faire pour obtenir le classement du chemin vicinal direct du Val-Saint-Germain à Saint Chéron, malgré l'opposition ardente et passionnée qui lui a été faite. Une souscription a été ouverte en 1871 et grâce à ses soins et à ceux de M. Porta, adjoint, son produit s'est élevé à 13 114, x 50c.

Page 146 – Chemin de Fer de Brétigny à Vendôme – Cette voie ferrée commencée en 1862 fut terminée 1865 et inaugurée le 28 décembre de la même année.

Page 149 et 150 – Chenilles – En 1868, les chenilles envahissent une partie de la vallée de l'Orge. Dans l'espace de dix à douze jours, trois trains de chemins de fer ont été arrêtés par ces insectes.

Les trains ont tous été arrêtés à une petite distance de la Maison Blanche à peu-près à la hauteur de Sermaise ; là se trouvaient une multitude de chenilles occupant la voie, et les rails particulièrement en étaient couverts de plusieurs épaisseurs.

Page 186 – Chirurgiens – Pour donner une idée de l'instruction littérale scientifique et professionnelle de nos anciens chirurgiens, nous transcrivons littéralement le rapport suivant, fait par Pierre Mazure, chirurgien à Saint Chéron de 1729 à 1740 :

*« Aujourd'hui 16<sup>ème</sup> jour d'octobre 1739, moi Pierre Mazure, maître chirurgien jurez à Saint Chéron Montcouronne, et en vertu de l'ordonnance de Monsieur l'ancien officier de la prévostez et chastelain du Marais et de l'assignation à nous donnée cejour d'huy, me suis transportez chez Jean Moulin, laboureur, demeurant au Marais, paroisse du Valle-Saint-Germain, distante d'une lieue de ma demeure, pour voire et visiter Elisabetz Moulin, fille dudit Jean Moulin, demeurant chez son père, out étant entrez aures trouvez latide fille Moulin gisant au lit, et après l'avoir vu et examinez par tous les parties de son corps et remarqué une plaie à la testes sur la partie supérieures du crasnes de la gradeures d'un doits quyy ne peut être fait que de coup de baston dont et j'estime quel ne pourra guérison dans huit jours saufre les axoient qui peuts arriver à ladite blessez mon présent rapport pour servire a qu'il appartiendra*

*« Ce jour et an que desu : Mazure »*

Il est assez vraisemblable que pour faire un pareil rapport il n'était pas nécessaire de faire des études anatomiques et chirurgicales bien profondes.

Page 241 et 99 – Gaste – Dans un titre de 1653, nous trouvons Jacques Gaste, vigneron au Marais.

Les mots Gaze, Gâte et Gache doivent vraisemblablement se rapporter à la vieille expression Gaste qui désigne un lieu sec et stérile, et caractérise très bien la vallée Gâze ou Gâte ; de sorte qu'il faudrait dire la Vallée-Gaste, dans le même sens qu'Angerville-La-Gaste.

Page 249 – Ferme des Sueurs – En 1284, on disait le Suor et le Sueur pour désigner le cordonnier.

Un titre de 1486 nous donne une explication complète sur l'origine de cette ferme. Par ce titre on voit que Geoffroy Lesueur a pris à rente du seigneur du Marais une pièce de terre, friches et joncs marins, contenant 124 arpents, assise au Val-St-Germain, au lieudit le « Poirier à la Denise » ou Villeseulette, dans laquelle il y a maisons, granges, étables, cour et jardin , et ensuite que cette ferme a passé en 1533 dans les mains de Robin Lesueur, et, au décès de celui-ci, à ses enfants Claude et Martin les sueurs, d'où s'est formé le nom de la ferme.

Un titre de 1516 porte les Scieux, un autre de 1780 les Sieurs, et dans le langage vulgaire on entend souvent prononcer les Cieux, mais c'est une erreur, comme on vient de le voir.

En 1622, le seigneur de Saint Maurice a fait bail à Guillaume Baillard des deux fermes des Sueurs, moyennant 550 livres par an.

De nos jours, ces deux fermes n'en font qu'une seule, et il s'y trouve une grange remarquable par sa grandeur.

Page 254 – Fontaines – Fontaine Ste Julienne – On sait que les gaulois nos ancêtres considéraient les sources et les fontaines comme des divinités tutélaires qui pourvoient gracieusement à leurs besoins de tous les instants, et leurs procuraient d'heureux soulagements dans les maladies dont ils étaient affectés.

Cette croyance était chez eux si profonde, si vivace et si persistante qu'elle résista pendant très longtemps aux efforts du christianisme qui voulut les anéantir, et que les évêques, pour en avoir raison, crurent devoir les adopter en y plaçant des images pieuses consacrées à la Vierge et aux saints, qui remplacèrent les anciennes divinités et fortifièrent les croyances dans les vertus miraculeuses de leurs eaux.

La plupart des fontaines sanctifiées de nos environs n'ont pas d'autre origine probablement ; ainsi à Longpont, la fontaine de la Comtesse Hodierne ; au Val-St-Germain, celle de Sainte Julienne, qui contient un buste de cette sainte, et dont les eaux possèdent des vertus merveilleuses contre certaines maladies ; à Dourdan, la fontaine Saint Laurent ; à Sainte Mesme, celle qui sert de base à la légende de la sainte fille du roi Dordanus ; à Saint Maur, près Bonneval, dans l'Eure-et-Loir, celle qui est encore fréquentée de nos jours pour la guérison des douleurs rhumatismales ; à Saint Yon, celle où l'on prétend que le saint a lavé sa tête et laissé une tache de sang sur une pierre qui en occupe le fond ; à Lieusaint, celle de Saint Quintin, à Villeneuve-St-Georges, près Paris, la fontaine que les titres nomment Saintot, pour Sainte Eau ; à Saint Hilaire, celle consacrée à Sainte Radegonde, et enfin à Saint Chéron, la fontaine de la Vierge qui contient le buste de cette sainte.

Page 262 – Fontaine Burlure – Elle est située au Marais ; c'était un lieu habité dans le XIV<sup>ème</sup> siècle par une famille dont elle a perpétué le nom.

Page 263 – Fontaine de la Rachée – Dans une épître adressée à Mme Molé, du Marais, le poète contemporain Sainte Beuve a honoré cette fontaine située sur le territoire de Sermaise.

Page 265 et 241 – Une Mare au Val-Saint-Germain – les nombreux étangs d'autrefois se comprennent pour une époque où la foi religieuse occupait une si grande place dans les esprits. Pour pratiquer le maigre deux jours par semaine aux quatre Temps et pendant le Carême il fallait du poisson, conséquemment des étangs et des pièces d'eau. Mais lorsque dans le XVI<sup>ème</sup> siècle, les croyances religieuses ont été ébranlées, se sont affaiblies, les étangs peu productifs en eau ont été desséchés et mis en culture.

Dans un titre du Marais de 1339, il est question d'une fosse à poisson située près d'une habitation, au Val-Saint-germain.

Page 270 – Garenne – Sous le régime féodal, la garenne était un bois où le seigneur nourrissait et entretenait du gibier ; mais dans l'usage, ce nom se donnait souvent à des bois qui n'avaient aucun rapport avec une garenne. Dans ce dernier cas, se trouvaient celles de Bouville du Tartre et de Villeneuve dans le domaine du Marais.

Page 272 – Genestière – Des titres du Marais de 1291 et 1517 emploient les mots Genestois et Genestière, pour désigner une terre plantée de genêts, comme on dit une aunay, une fresnoye et une ormoy.

Page 273 – Glaises - Dans des titres du Marais de 1282, des terrains nommés la Vigne-des-Glessieuls, la Terre-des-Glaises et des Glessières empruntent leur nom à la nature du sol dont ils se composent.

Page 284 – Altitude – Le chemin de Baville au bois du Marais dans la traversée de l'ancienne route de Paris est à 107 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Page 335 – Mares des Saules ou des Saults – Cette mare est énoncée dans des titres de 1490 ; elle est située dans le champier auquel elle donne son nom et qui forme un triangle limité par le chemin du Marais, l'ancien grand chemin de Paris et celui des Bois-du-Marais ; son nom lui vient des saules qui l'entouraient.

Page 347 et 17 – Les expressions de Moque Panier au Marais, de Moque Bouteille et de Bâtonneau aux environs sont exactement du même ordre et désignent une mauvaise terre où la vigne vient mal, ne donne

pas de raisin, se moque ainsi du panier et de la bouteille qui s'en passeront, ou bien ne donne que de mauvais produits ressemblant à de la baissière ou à du bas-tonneau.

Page 351 – Noms propres – Noms de Famille – L'usage de ces noms en France a subi de notables variations indépendamment des particularités qui se sont produites dans chaque province.

Ainsi, pendant une première période qu'on a appelée barbare et qui s'est étendue du commencement de la monarchie jusqu'au IX<sup>ème</sup> siècle ou à Charlemagne, chaque personne ne portait qu'un seul nom propre et particulier ; pour les hommes d'origine germanique, c'était un nom emprunté à leur langue et qui avait une signification plus ou moins reconnue, tel que Mérewig, Mérovée, et Klovigh, Clovis, qui désignait un éminent guerrier ; Karl, Charles, homme fort et guerrier vaillant ; et pour tous les autres le nom était emprunté aux dyptiques sacrés ou nécrologie des saints.

Il est resté de cette période quelques usages encore existants. Ainsi, les évêques ont continué à ne porter et à ne signer qu'un seul nom de baptême.

Les membres des ordres religieux réguliers, pour marquer leur entier renoncement au monde, quittent leurs noms et adoptent celui d'un saint sous la protection duquel ils se placent.

Jusqu'à l'époque où les registres de l'état civil ont passé des mains des curés dans celles des maires, c'était au baptême que s'imposait le nom qui reproduisait ordinairement celui de l'aïeul paternel ou maternel, ou bien celui du parrain ou de la marraine, ou bien encore le nom du saint du jour de la naissance ou du patron de la paroisse.

Autrefois, lorsque le baptême était différé indéfiniment, l'enfant était appelé païen, et ce nom lui restait souvent comme il est arrivé à trois seigneur de SaintYon, dont les deux premiers furent surnommés Roger.

La deuxième période embrasse l'intervalle compris entre les IX<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles. Pendant sa durée, le régime féodal s'étant établie, chaque seigneur a ajouté à son nom celui de fief qu'il possédait, c'est ainsi que nous trouvons les noms de Philippe de Bourgogne, Jean de Bretagne, Mathieu de Montmorency, et d'autres moins connus, Guy de Vaugrigneuse, Thomas de Bruyères, Payen, dit Roger de Saint Yon, Anselme de Cheptainville, Jean de Brétigny, Robert des Loges, etc...

A l'exemple des seigneurs, les gens du peuple ont également pour la plupart ajouté à leurs noms celui de leurs possessions ; c'est ainsi que se sont formés les noms de Pierre, Paul, Jacques, Jean de la Haye, de la Mare, de L'Orme, de la Forge, ou des Forges, de la Roche, de la Vallée, des Claies, des Fournaux, des Landes, des Rosiers, du Bois, du Buisson, du Chêne, du Clos, du Four, du Jardin, du Mont du Pont, du Pré, du Puits, du Vivier

Il est certain toutefois que parmi les gens du peuple l'unité de nom a prévalu et que les Pierre, Paul, Jean, Jacques se reproduisaient si souvent même dans chaque localité, que pour les distinguer on était obligé d'indiquer le nom du père de chacun, et quelquefois d'y joindre celui de la mère, ainsi Jean, fils de Pierre et Jean, fils de pierre et de Catherine.

C'est pendant cette deuxième période que les noms des saint sont localisés en obtenant plus ou moins de faveur suivant les pays, les provinces, les évêchés, les villes, les villages, et jusqu'aux familles.

C'est ainsi que la faveur s'est attachée en Angleterre, au nom de Richard ; en Russie, à celui de Nicolas ; en Espagne à celui de Lopez ; en France, à ceux de Rémy, Denis, Martin ; chez les Bretons, Allain, Josselin ; les Normands, Guillaume, Robert ; à Paris et les environs, Germain et Geneviève ; dans le diocèse de Chartres, Lubin, un de ses premiers évêques, et Chéron son apôtre ; à Versailles, Louis ; à St Arnoult en Yvelines, le nom de Scariberge est très commun ; c'était celui que portait la femme de Saint Arnoult.

Dans chaque paroisse, le nom du patron était souvent donné aux enfants.

Dans les grandes familles, certains noms propres sont restés pendant une longue suite de générations.

La troisième période a commencé avec le XII<sup>ème</sup> siècle, s'est continuée dans le treizième, et n'a dû se compléter que dans le suivant du moins pour les villages de la contrée.

Si l'on tient compte que c'est dans le commencement de cette période que se sont successivement effectués dans nos pays les affranchissements de serfs et de colons, on sera naturellement porté à croire que c'est à cette grande mesure qu'on doit attribuer la création des noms de famille, devenus



indispensables par l'augmentation considérable des propriétaires et tenanciers qui en a été la conséquence.

Les titres et documents capables de nous éclairer sur ce sujet sont très rares.

Les archives du Marais et de Bandeville assez riches à la vérité ne fournissent aucun titre qui remonte au-delà de la seconde moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle.

A cette époque, nous n'avons plus les noms originaires sans doute, et tout porte à croire que déjà ils avaient subi quelques altérations, néanmoins ils ne peuvent différer sensiblement de ceux un peu plus anciens dont ils sont la représentation.

Nous avons dressé une liste de plus de 300 de ces noms ; la plupart appartiennent à des habitants du Val-Saint-Germain et du Marais ; les autres se répartissent à peu près également entre les villages environnants. Pour le faire connaître, nous les avons soumis à une classification indispensable comprenant, savoir 1° la noblesse, 2° les femmes, 3° les simples particuliers que les titres appellent les bonnes gens du commun.

**1° - La Noblesse** – Nous donnons la liste entière des nobles, avec la date du titre où chaque nom a été relevé :

Ambrois de Château-Pers	1339
Anceau de Saint-Yon	1286
Ancel du Marais	1294
Féry de Blancheface	1285
Guerrin des Crosnes, Seigneur de Blancheface	1339
Guillaume de Mirgaudon	1340
Guy de Rochefort	1285
Hue de Bouville, seigneur de Milly	1285
Jean de St Germain seig. De St Maurice à cause de Bourguignette	1294
Jean, dit Prieur, du Val-Saint-Germain	1288
Jean Macé, du Val-Saint-Germain	1291
Jeamiot d'Angervilliers	1291
Philippe de Denisy	?
Philippe ou Philippot de Montégu	1285
Philippe “ de Rochefort	1339
Philippe de Saint-Yon	1287
Philippe de Saint-Yon, sire du Marais	1286
Robin du Val	1286
Thibault des Essarts	1339
Thomas, sir de Bruyères	1291

Tous ces personnages sont qualifiés par les titres de chevaliers ou écuyers, Il résulte de cette liste qu'aux dates indiquées, les seigneurs n'avaient point encore adopté de nom de famille et que le nom du

fief leur en tenait lieu. On a dit à ce sujet que les véritables nobles se reconnaissaient à l'absence d'un nom de famille autre que celui d'un fief. Selon notre tableau, le fait peut être vrai en ce qui concerne les Château-Pers, les Saint-Yon, les Rochefort et les Bouville, mais à coup sûr il n'en peut être de même à l'égard des Jean (dit Prieur), des Jean Macé, des Jean de Mirgaudon et des Raoul (dit Villain), Robin du Val, qui n'ont reçu la qualification nobiliaire que parce qu'ils habitaient le lieu ajouté à leur nom ou parce qu'ils y possédaient un fief, quelque petit qu'il fut.

**2° - Les Femmes** – Il est très certain que jusqu'à la fin du XVIème siècle les femmes ne portaient qu'un seul nom, celui qui leur avait été donné au baptême, et nous en trouvons la preuve dans nos titres ou figurent :

Agnès, femme de Robin Macé, qui était sœur de Philippe de St Yon, sire du Marais

Agnès, femme de Philippe de Montagu

Allix, fille de Guillot Dallier

Edelette, femme de Jean Allix

Jeannette, femme de Moreau

Marie, femme de Hue de Bouville

Pernelle, Perinelle ou Perronnelle, femme de Macé Fleury etc...

**3° - Les Simples Particuliers ou les Bonnes Gens** – Cette troisième catégorie ne contient pas moins de 200 noms. Nous allons les diviser en quatre séries appartenant à autant d'origines diverses.

La première contient les noms de baptême, les noms de saints et les noms chrétiens plus ou moins modifiés, et qui sont devenus des noms de famille :

Belon, diminutif d'Isabelle		Macé, Macy et Massy diminutif de Mathieu
Ferry ou Féry, diminutif de Frédéric		Martin
Georgien, petit Georges		Noël
Gotton de Margot, Marguerite		Perrot, Perôtin, Parôt, petit Pierre
Guérin ou Guerrin, Saint Guérin		Souplice, pour Sulpice, autrefois Suplice
Léonard		

Cette première série ne contient guère que la vingtième partie de notre liste entière.

La deuxième série comprend les noms provenant du métier de la profession ou de la condition :

Anceau	serviteur
Dallier	qui coupe, fauche les prés
Gittier	qui donne le gîte le logement ou plus vraisemblablement braconnier qui prend le gibier au gîte
Hébert	qui héberge ou est hébergé
Houdin	ou Oudin qui travaille la terre avec la houe
Lasnier	qui a soin des ânes
Le Charpentier	
Le Fournier	

Le Maignan	le chaudronnier
Le Pastres	qui conduit les bestiaux aux paturages
Le Saclier	cerclier qui fait des cercles
Le Tailleur	qui taille et fait les habits
Sarpy ou Serpy	qui coupe le blé
Vernage	travaux de rivière, et sans doute ici l'ouvrier qui les fait exécuter
Le Boucher	
Le Charron	
Le Grier	l'Egrier repasseur d'outils
Le Mercier	
Le Pelletier	marchand de peaux
Le Taboudeur	qui bat le tambour
Le Thuillier	pour tuilier, qui fait des tuiles
Vacher	qui conduit et garde les vaches*

Cette série dépasse le dixième de tous les noms inscrits sur la liste.

Selon M. Monteil, la particule qui précède le nom indiquerait qu'il se serait formé dans le nord sous le régime de la langue d'oïl (oïl) et son absence, qu'il serait originaire du midi, de la langue d'oc de sorte que si d'un côté on dit :le Boucher, le Charpentier, le Bouc, le Roi, de St yon, du Marais, de Château-Pers, de Rochefort, d'un autre on dit : Boucher, Charpentier, Bouc, Roi, St Yon, Marais, Chateaupers et Rochefort.

L'exactitude de cette remarque se trouverait confirmée pour notre liste générale ; toutefois, il existe d'assez nombreuses exceptions telles que Anceau, Dallier, Hébert, Sarpy et Vacher, etc. qui font supposer naturellement que ces noms de famille étaient déjà anciens à la date des titres qui nous les ont fournis, et que déjà ils avaient subi sur place le retranchement de la particule qui depuis a été opéré sur la plupart des autres noms du même ordre.

La troisième série comprend les noms de lieux et de propriétés, pris dans le domicile dans le lieu d'origine des personnes et dans leurs possessions, ou dans les objets qui avoisinent leurs habitations.

Affrville, pour Fraville ou Affreainville, nom de lieu

Chartrain, de Chartres

Dallement, d'Allemagne

D'Ardenelle, Ardenelle, près Baille

De Baillolet, Bajolet, hameau de Forges

De Bandeville, Jean

De Bandeviller, Bandeviller, près Saint Cyr

De Bonnelle, Louis

De Braismes, nom de lieu

De Bruelet, Breuillet

De Crouët, ce nom existe encore (1875) à Sermaise, vient de Crois nom de village des environs de Paris

De La Bruière, Colin

De la Frichard, nom de lieu  
De Longvilliers, Pierre  
De Marchais, Pierre  
De Mirgaudon, Jean  
De Morsang, Jean  
De Rimoron, Jean  
De Rochefort, Pierre  
De Vaugirard, hameau de Saint-Maurice  
De Vienne, Guillaume (Vienne, canton de Magny)  
De Villeron, canton de Luzarches  
D'Issy, Issy, près Paris  
Du Breuil, Breux, près Saint-Yon  
Du Four, il y avait un four banal au Val  
Du Marais, Mathurin  
Du Petit-Marais, Oudin  
Du Plessis, Le Plessis, hameau et château  
De Longvilliers  
Du Pont, Jean  
Du Tartre, Le Tertre, près Sermaise  
Feugères, hameau de Saint-Yon  
Janry, diminutif de Janvry près Limours  
Lahaye, Guitton  
Le Picard  
Pontoise, Jean  
Sauçoy, hameau de Saint-Chéron  
Saudreville, près Villeconin

Ce tableau nous apprend qu'à l'époque dont nous nous occupons, c'est-à-dire la fin du XIII<sup>ème</sup> siècle et le commencement du XIV<sup>ème</sup> siècle, il existait au Val-Saint-Germain et dans les environs quantité de personnes propriétaires qui n'avaient pas encore adopté de noms de famille, et que pour en tenir lieu les fonctionnaires et receveurs devant lesquels elles comparaissaient leur attribuaient le nom du lieu qu'elles habitaient, ou dont elles étaient originaires.

Il est arrivé sans doute que plusieurs de ces personnes ont fini par adopter pour nom de famille celui de leur village, mais on voit sur notre tableau ce qui se passait en pareil cas dans nos environs ; au lieu de dire de Feugère, de Sauçoy, de Saudreville et de Pontoise, on supprimait la particule qui marquait le domicile et l'on disait et écrivait : Feugère, Sauçoy, Saudreville et Pontoise.

Il est certain que Jean de Bandeville, Louis de Bonnelles, Pierre De Rochefort, Jean de Mirgaudon et Mathurin du Marais ont pu conserver leurs noms ainsi établis, avec la particule, et les exemples de ce genre sont assez nombreux sans que nous ayons besoin d'insister ; mais il nous paraît au moins douteux qu'à l'époque dont nous parlons, la particule eut été ainsi admise sans avoir de signification parce que dans ce cas il serait arrivé que, conformément à la formule, il aurait fallu écrire : Jean de Bandeville, du

Val-St-Germain ; Louis de Bonnelles, de Longvilliers ; Jean de Mirgaudon, du Marais, ce qui aurait jeté de la confusion sur le véritable nom de domicile.

Nous croyons donc, en nous appuyant sur notre tableau, que dans nos pays du moins la particule n'est restée attachée aux noms de lieux, devenus noms de famille qu'à une époque postérieure à celle qui nous occupe, lorsque les titres ont dû établir régulièrement les noms, prénoms, professions et domiciles des parties, et dire ainsi : Jean de Mirgaudon, vigneron, demeurant à Saint-Chéron, etc.

La quatrième série renferme les noms personnels empruntés aux qualités, aux défauts et aux vices du corps et de l'esprit.

Nous la donnons tout entière en faisant remarquer que le même nom identique porté par plusieurs individus, n'a été relevé qu'une seule fois et qu'à la suite de chaque nom se trouve une explication que nous avons essayé sur sa signification :

Auxol	qui a grandi, s'est enrichi
Baril	très gros et très gras
Beaudoin	gai, réjoui
Bellocier	de peu de valeur
Bemont	faible d'esprit, nigaud
Bengard	hypocrite, dissimulé
Berard	petit baron
Bernard	sot, niais, nigaud
Beroust	petit de taille (Berout)
Bigot	très dévot
Blanchard	qui a la peau très blanche
Bogleau	buveur d'eau
Boudard	gai réjoui
Bouquet	petit bouc
Bouttet	boutté, gaté
Bras-de-fer	fort, robuste
Brinère	petit
Bucas	bossu, mal fait
Chanin	chien, exigeant, méfiant
Cheminée	le plus grand
Chettin	maigre, chétif
Cion	grand et mince (Syon)
Coulard	qui se coule, se cache
Dartevelle	dartreux
De Bonnère	débonnaire, bon, sans malice
Erard	Hérard, laboureur
Fauveau	qui est fauve ou qui a des cheveux jaune
Follet	petit fou (Foullet, Follier)
Gauthier	qui habite le bois, la forêt

Ginot	qui attache les gins des voleurs
Guébert	gai luron, bon enfant
Guépain	qui garde le pain (Guait-Pain)
Guillard	trompeur, menteur
Guillot	rusé, fin, trompeur
Hérisé	de Hérisson, de mauvaise humeur, mauvaise tête
Jehanne	la grosse
Jehont	pour jonc, dont le corps est mince, long et souple
Jelantes	jolie, aimable
Jeline	la cochonne, sale, dégoûtante
Jeubard	jeune baron (Jubart, Jeubert)
Jorry	sorcier
La Gorge	grand buveur et chanteur
La Mallevue	mal élevée
Lambart	lent, lambin (Lambert, Lombart)
La Mirault	curieux à l'excès
La Morelle	la noire
La Tuerie	la méchante, qui bat, maltraite et a tué peut-être
Laugier	léger, lesté, agile
Lebouc	qui sent mauvais
Léger	vif, alerte
Le Groues	le gros
Lelong	paresseux
L'enfant	l'innocent, le niais
Leroy	qui ordonne et commande
Magarnie	mal garnie, mal vêtue
Maines	maison d'habitation
Minault	chat qui caresse pour attraper
Monnain	petit moine
Moreau	qui est noir de peau et de cheveux
Mouton	doux, facile
Paruche	de perruque, qui a de longs cheveux (Perruche)
Piet	piètre, petit, pauvre, niais
Pilastre	traître
Pile	mince et long comme un javelot
Piques	qui a éprouvé des pertes des malheurs
Pommet	pommé comme un chou

Prieur	qui a servi comme domestique dans un couvent
Quarreau	qui se carre, fait le beau
Quartier	né le quatrième enfant
Rage	rageur, hargneux
Ragoulleau	grand mangeur de mets
Ravineau	qui marche vite
Rigot	moqueur, plaisant
Robert	qui robe, vole
Robin	facétieux, moqueur
Rousseau	qui a les cheveux roux
Sans-Avoir	qui ne possède pas de biens
Sousbert	sous baron, valet de baron
Tout-le-monde	était receveur des rentes seigneuriales, faisait payer tout le monde
Ténard	avare

Nous ne prétendons pas avoir donné exactement la signification des noms que contient cette série.

### **Les noms de baptême devenus des prénoms.**

Notre liste générale nous fait connaître que dans l'intervalle qu'elle embrasse, chaque personne ne portait qu'un seul nom, celui qui avait été donné par le baptême et qui provenait du calendrier.

C'était par ce nom que chaque personne était connue dans le monde et désigné dans les titres ; et comme les Jean, les Pierre, etc. se trouvaient en très grand nombre, au lieu d'user du moyen employé dans la période précédente, en disant Jean, fils de Pierre, et Pierre, fils de Jean, on avait pris l'habitude de faire varier, le nom par des additions ou des retranchements de lettres ou par des terminaisons qui servaient à distinguer ceux qui portaient le nom du même saint.

Ainsi Jehan, Johannès, Jehannot, Jehannoton, Jehanne et Jeannette ;  
 Pierre, Pierrot, Perrot, Perrin, Perrier ;  
 Philippe, Philippot ;  
 Michel, Michelet, Michaut ;  
 Gilles, Gilot ;  
 Amaury, Emaury, Maury, Emery ;  
 Simon, Simard ;  
 Guillaume, Guillocc  
 Frédéric, Ferry ;  
 Nicolas, Colas, Colin ;  
 Denis, Denisot, Deniset.

Et quelques autres encore, mais rares à côté de ceux-ci-dessus qui se répètent le plus souvent et qui formaient le fond commun où chacun puisait, à l'exclusion de Saint-Germain et de Sainte-Julienne, patrons de la paroisse, et dont les noms se trouvent totalement absents de nos listes.

Pendant la Révolution Française, alors que les noms de saints furent prohibés, on voit les enfants recevoir les noms prônés par les républicains : Germinal, Vendémiaire, Thermidor, tous les mois du nouveau calendrier : Décadi, Frimaire, et autres dénominations du même genre et qui ont été délaissées pour l'ancien usage des noms de saints dont on continue à se servir depuis.

Cependant, sous la Restauration, le gouvernement de juillet et le règne du romantisme, les héros des romans ont fourni un contingent nombreux avec noms de baptême, et l'on a vu alors les Aglaé, les

Angèle, les Aurélie, les Eliska, les Estelle, les Eudoxie, les Fernand, les Héloïse, les Onésime et les Zélie se multiplier dans des proportions désordonnées ; mais lorsque la mode de ces noms bizarres fut passée, les saints ont repris le dessus et ils le conserveront probablement longtemps.

Page 382 – Pré pérignon - Dans un titre de 1282 Foc Dufour, du Val-Saint-Germain est indiqué comme possédant le pré Pérignon.

Et dans un titre de 1380, ce pré est possédé par Nicolas Patrignon, du même lieu.

Page 399, 400 – Perception – La commune du Val-Saint-Germain fut réunie à la perception de Saint-Chéron en 1853. Les rôles de 1869 constatent 391 cotes au Val-Saint-Germain.

Page 428 – Poste aux lettres – Louis XI est le fondateur des coureurs et courriers « pour le transport des dépêches en tous les lieux de son royaume, pour la commodité de ses affaires... » Henri III en rendit l'usage public en 1576 et ce n'est qu'en 1627 que le service des lettres fut régularisé par des courriers partant à jour fixe et par leur taxe.

Pendant longtemps le service des lettres consistait simplement dans leur transport par des courriers qui les déposaient à des buralistes placés sur les routes qu'ils parcouraient de telle sorte que chacun devait aller au bureau de la poste pour savoir si des lettres étaient arrivées à son adresse, pour en obtenir la remise.

Ainsi, dans le siècle dernier, Jean Lemaistre, pendant tout le temps qu'il habitait son château du Marais, avait un courrier qui chaque jour, faisait le voyage d'Arpajon pour emporter et en rapporter ses lettres.

L'établissement de la poste aux lettres à Saint-Chéron date de 1826. Ce ne fut d'abord qu'un bureau secondaire de distribution. En 1840, il fut érigé en bureau de plein exercice ou de recettes.

Page 437 – Pressoir – Le mot pressoir s'est longtemps écrit pressouer ; on l'a aussi écrit pressouoir et pressouir.

Il existait en 1282 au Val-Saint-Germain un pressoir banal où tous les habitants étaient tenus d'aller faire presser leurs vins.

Page 442 – Les travaux et les salaires – En 1540, le receveur de la terre du Marais porte en dépense :

15 livres pour une année de gages de chacun des gardes des bois et des garennes

10 livres au prévôt juge

5 livres au procureur fiscal

60 sols à Guillaume Pelot, procureur à Montlhéry, pour sa pension

60 sols à Pierre Chanteau, procureur à Dourdan, pour même cause

110 sols à Etienne Racyneau, prêtre vicaire, pour un Libéra chanté chaque dimanche après la messe au Val-Saint-Germain, pendant l'année.

20 livres à Mre Mathurin du Marais, prêtre, pour son titre.

10 livres à damoiselle Jehanne de Gobache que Monseigneur a ordonné lui payer chaque année, pendant sa vie

100 livres au receveur, pour son année de gages

16 livres au charretier, pour mêmes gages d'une année

Les poinçons neufs se payent 20 sols pièce

La meule de cercles, 2 sols 6 deniers

Les tonneliers se payent 20 deniers pour la reliure à neuf de chaque futaille.

En 1623, le notaire réclame 16 sous pour les frais d'un bail d'un arpent de terre. Il faut dire qu'à cette époque le timbre et le contrôle n'existaient pas encore.

1624 – Salaire d'une servante de ferme 15 livres

1642 – Le labour des terres se paye 50 sous l'arpent

1673 – Les labours des terres sont estimés l'arpent : grande mesure 4 livres, la petite 3 livres.

1650 – Le beurre valait 6 sous la livre

1650 – Corde de grand bois, 8 à 9 livres. Corde de charbon 3 livres, 10 sous.

1650 – Fagots, vendus 1 livre, 6 deniers. Bourrées 1 sou ; Fagots de place 2 sous. Corde de souches 6 livres. Echallas (la botte) 1 livre etc...



Page 477 – Saint-Maurice – Le plus ancien des titres que nous ayons vu sur les seigneurs de Saint-Maurice porte la date de 1282.

Il nous apprend que le seigneur de cette époque se nommait Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Saint-Morise, et qu'il possédait une censive importante au Val-Saint-Germain, à cause de son hôtel de Bourguignette, de telle sorte qu'il est extrêmement vraisemblable que les seigneurs en question sont originaires du Val-Saint-Germain, dont ils ont pris le nom, en imitant ainsi les seigneurs de Saint-Yon auxquels ils se rattachaient sans doute, par la filiation, au sire du Marais, possédant également des fiefs, des censives ou des domaines au Val-Saint-Germain et à Saint-Maurice.

En 1477, Jean de Saint-Germain, seigneur de Saint-Maurice porte les foi et hommage qu'il devait à Antoine de Vignay, seigneur du Marais et du V, à cause des fiefs du Buisson d'Ardenelle, de Vaugirard et de Bourguignette qu'il possédait.

Page 483 – Jacques Hurault, seigneur du Marais acquit à titre d'échange en 1575, parties des fiefs de Saint-Maurice et de Bourguignette. Par d'autres droits acquis en 1610 il est devenu le principal seigneur de Saint-Maurice et de Bourguignette pour lesquels il a porté foi et hommage qu'il devait à son suzerain en 1605.

Jacques Hurault, l'un de ses fils sans doute, a fait quelques additions à la terre de Saint-Maurice et est décédé dans postérité, laissant pour héritiers Louis Hurault, seigneur du Marais, son neveu, Marie Hurault qui a cédé ses droits à Maximilien Echalarde ; dame Claude Hurault qui a fait donation de sa part à Louis Roussi ; son fils et les enfants de Claude de Roussi, fille de ladite Claude Hurault.

Tous lesquels ont vendu à Pierre Pesquot les parts et portions qui leur appartenaient dans les terres et seigneuries de Saint-Maurice et Bourguignette, en 1655.

Page 485 – Pierre Pesquot a joint à la terre de Saint-Maurice un grand nombre de propriétés, entre autres, une pièce de bois située à la Justice du Marais, et qui de nos jours porte encore son nom, la vente à Pesquot.

Page 488 – En 1762, M. Joseph de Ségur, était seigneur du Marais et des Loges.

- Fin - (*Vian 1875*)